



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2020-76

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2020

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-20-006 - Arrêté du 20 juillet 2020 fixant pour une durée de 3 ans la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département du Calvados (11 pages) Page 3

R28-2020-07-09-005 - Arrêté du 9 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante (8 pages) Page 15

Cour d'appel de Rouen

R28-2020-07-23-005 - DECISION DELEGATION DE SIGNATURE CA ROUEN 23072020 (3 pages) Page 24

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

R28-2020-07-24-001 - Arrêté n° 138/2020 en date du 24/07/2020 fixant les dates et horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) (2 pages) Page 28

R28-2020-07-27-001 - Arrêté n°139/2020 en date du 27/07/2020 fixant le régime de pêche du pétoncle en Manche (zones CIEM VIId et VIIe) (2 pages) Page 31

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2020-07-21-003 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0021 (3 pages) Page 34

R28-2020-07-21-004 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0022 (3 pages) Page 38

R28-2020-07-21-005 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0023 (2 pages) Page 42

R28-2020-07-21-002 - ECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0020 (3 pages) Page 45

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2020-07-23-004 - Arrêté fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire (2 pages) Page 49

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-20-006

Arrêté du 20 juillet 2020 fixant pour une durée de 3 ans la
liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans
le département du Calvados

*Arrêté du 20 juillet 2020 fixant pour une durée de 3 ans la liste des médecins généralistes et
spécialistes agréés dans le département du Calvados*

**ARRETE DU 20 JUILLET 2020
FIXANT POUR UNE DUREE DE 3 ANS LA LISTE DES MÉDECINS
GENERALISTES ET SPECIALISTES AGRÉÉS
DANS LE DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Le Préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite « loi HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 modifiant les articles 1^{er} et 5 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif au recul de la limite d'âge des médecins agréés de soixante-cinq ans à soixante-treize ans ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 février 2020 portant désignation de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département du Calvados ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane DE CARLI, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;
- VU** la circulaire FP 4 n°1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques, maladies et accidents de service ;

CONSIDERANT

l'accord des médecins pour s'inscrire dans la liste des médecins agréés ;

l'avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Calvados et du syndicat des médecins libéraux en date du 23 juin 2020 ;

Sur proposition de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département du Calvados figurant en annexe est fixée pour une durée de 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 13 février 2020 relatif à la liste des médecins agréés est abrogé.

ARTICLE 3 : Les médecins agréés sont choisis, sur leur demande ou avec leur accord, parmi les praticiens âgés de moins de soixante-treize ans ayant au moins trois ans d'exercice professionnel, dont, pour les généralistes, un an au moins dans le département pour lequel la liste est établie. Cet agrément est donné pour une durée de trois ans. Il est renouvelable.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et le Directeur Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados et qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Caen, le 20 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental de la cohésion
sociale du Calvados

Stéphane DE CARLI



Voie et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérécourts citoyens », accessible par le site www.telerecourts.fr.

1, rue Daniel Huet- CS 35327 - 14053 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 52 74 02

(Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Directeur)

Service : Direction de l'Appui à la
émetteur : Performance
Pôle Professionnels de Santé

**LISTE DES MEDECINS GÉNÉRALISTES AGREES
DEPARTEMENT DU CALVADOS (14)
Validité 3 ans**

REMARQUE IMPORTANTE : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié)

Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié pour le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

ARGENCES 14370	Docteur LOEB-MANSOUR Judith uniquement les visites d'embauche	1 Rue Albert Friley Tel : 02 31 23 69 87
BAVENT 14860	Docteur FRANGER-RITEAU Alain	1 Rue des Champs Tél : 02 31 78 87 39
BAYEUX 14400	Docteur BARRET Thierry visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	8, rue Royale Tél : 02 31 92 06 51
BLAINVILLE SUR ORNE 14550	Docteur GIROD François Uniquement les visites d'embauche	Centre commercial Colbert Tél : 02.31.44.73.49
	Docteur DEYGLUN Thierry visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	8 boulevard de Verdun Tel. : 02 31 44 73 49
BRETTEVILLE SUR ODON 14760	Docteur COUSIN Léandre uniquement les visites d'embauche	116, route de Bretagne Tél : 02 31 75 08 00
	<i>Docteur KLEIN Serge Médecin retraité agréé exclusivement Comité médical et Commission de réforme</i>	
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE 14740	Docteur EDET Dominique uniquement les visites d'embauche consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61	30bis rue de Bayeux Tél : 02.31.80.71.13
	Docteur MOREL Véronique	Avenue 1E Armee Francaise 9 Residence L'Oree D'Hastings 02 31 74 53 65

CAEN 14000	Docteur BAYARD Tristan uniquement les visites d'embauche	47 Rue de Vaucelles Tél : 03 31 52 19 90
	Docteur CAUCHY Benoît	17, Place Venoise Tél : 02 31 74 70 82
	Docteur CHANTELOUBE Jean-Christophe uniquement les visites d'embauche	47 rue de Vaucelles Tél : 02 31 52 19 90
	Docteur DESPREZ Pascal uniquement les visites d'embauche	114 rue d'Authie Tél : 02.31.74.60.60
	Docteur FLAMENT Albert	46 rue de l'Eglise Tél : 02 31 74 40 62
	Docteur GOSSELIN Philippe <i>(Médecin retraité agréé exclusivement Comité médical et Commission de Réforme)</i>	
CAEN 14000	Docteur LEFEBVRE Bertrand uniquement les visites d'embauche	10, rue du château d'eau (La Guérinière) Tél : 02.31.52.12.15
	Docteur LEVESQUE Jacques-André uniquement les visites d'embauche	36, rue Nicolas Oresme Tél : 02.31.74.89.46
	Docteur MARCOUILLER Patrice visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	53, rue de la Pigacière Tél : 02.31.93.08.84
	Docteur MABIRE Pascal uniquement les visites d'embauche	49 Avenue D'Harcourt Tél : 02.31.84.26.13
	Docteur PLANTET-BESNIER Sylvie uniquement les visites d'embauche	47 Rue de Vaucelles Tél : 02 31 52 19 90
	Docteur SAUVAGE Pierre visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	98, boulevard Maréchal Lyautey Tél : 02.31.82.01.33
	Docteur TABART Arnaud uniquement les visites d'embauche	41 avenue Père Charles de Foucauld Tél : 02.31.70.32.24
	Docteur THEZEE Yves	53, rue de la Pigacière Tél : 02.31.93.08.84
	Docteur VILLECHALANE Pascal visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	98 Rue de Bernières Tél : 02.31.50.33.33
	CAIRON 14610	Docteur MILESI Laurent uniquement les visites d'embauche
CARPIQUET	Docteur PAIN Dominique uniquement les visites d'embauche	58 route de Caumont Tél : 02.31.26.21.01

14650	Docteur LAMY Frédéric	164 rue St Martiri Tél : 02 31 69 00 98
COURSEULLES SUR MERZA 14470	Docteur GRENIER Christian uniquement les visites d'embauche	2 rue Henri Pépin Tél : 02 31 37 45 14
	Docteur LAIR Sébastien uniquement les visites d'embauche	
	Docteur L'HONNEUR Didier uniquement les visites d'embauche	
	Docteur TANNE Jean-Luc	
	Docteur LAMPLE Aurélien	
CREUILLY 14480	Docteur MAECHLER François uniquement les visites d'embauche	16 rue de Manneville Tél : 02 31 80 10 97
	Docteur MATELOT Michel	
	Docteur OZENNE Thierry visite d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	
DEAUVILLE 14800	Docteur de la PROVOTE Bruno uniquement les visites d'embauche consulte dans les dépts 27/76/50/61	61 rue Gambetta Tél : 02.31.88.11.11
	Docteur ROCHER Stéphane uniquement les visites d'embauche consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61	6 Place Morny Tél : 02.31.88.23.57
	Docteur SIMON Laurent consulte aussi dans les dépts 27/76	Maison Médicale DEAUVILLE Côte fleurie Place Créactive Tél : 02 31 98 03 33
FALAISE 14700	Docteur HAMON Olivier uniquement les visites d'embauche consulte dans les dépts 27/76/50/61	3 boulevard de la Libération Tél : 02 31 40 06 00
	Docteur HURELLE Gérard	
	Docteur MACE Éric uniquement les visites d'embauche	
	Docteur PERROTTE Emilie	
	Docteur TAUPIN Florence uniquement les visites d'embauche	
EPRON 14610	Docteur BEDOS Christophe	4 Rue Hubertine Auclert Immeuble Lumière Tél : 02 31 74 53 65 - 06.43.73.34.49
HEROUVILLE ST CLAIR 14200	Docteur DEBELLE Stéphane	Du Grand Parc Pôle de Santé 2 Place Pierre et Marie Curie Tél : 02 31 50 11 11
	Docteur TAMBOSCO Didier	16.07 quartier Grande Delle Tel : 02.31.47.60.83

HEROUVILLE ST CLAIR 14200	Docteur TRANQUART Philippe DU réparation juridique du dommage corporel Consulte aussi dans le dépt 50	2 place Pierre et Marie Curie Tél : 02.33.93.09.08
IFS 14123	Docteur PILLARD Philippe uniquement les visites d'embauche consulte aussi dans les dépts 27/76/61/50	36 Avenue Jean Vilar Tél : 02 31 35 62 90
LA GRAVERIE 14350	Docteur ROTBART Martine consulte aussi dans les dépts 76/61/50	1 Rue de Vire Tél : 02 31 68 23 83
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR 14600	Docteur BLANCHE Jean-Yves uniquement les visites d'embauche	Maison Médicale Rue de Crémanfleur Tél : 02 31 98 72 26
LE BREUIL EN AUGÉ 14130	Docteur KOPP Guillaume - Ostéopathe expert en dommage corporel visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	1 clos Mesnil Tél : 02 31 65 07 08
LE MOLAY LITTRY 14330	Docteur BOUILLAND Jean	Rue Retot Tél : 02 31 22 18 90
LION SUR MER 14780	Docteur PETOT Anne	16 Place des Victimes du 2 juillet 1944 Tél : 02 31 97 42 05
LISIEUX 14100	Docteur LEBARBE Hervé uniquement les visites d'embauche	57 boulevard Saint-Anne Tél : 02 31 62 10 58
	Docteur LEMASSON Joël	57bis Bd Ste Anne Tél : 09.71.00.45.80
	Docteur Mustapha TACKIN	9 Place Mozart Tél : 02.31.56.69
LOUVIGNY 14111	Docteur VERMES Bénédicte uniquement les visites d'embauche	4 Rue Man Ray Tél : 02.31.80.05.21
MEZIDON VALLEE D AUGÉ 14270	Docteur MILOCHE Philippe médecin retraité visites d'embauche veux bien participer au comité médical et à la commission de réforme n'effectue pas d'expertises pour le comité médical et la commission de réforme	8 Rue René Valognes Tél : 02 31 20.15.83 2 ^{ème} cabinet : 172 bis rue Pasteur - st aubin s/mer Tél :
MONDEVILLE 14120	Docteur Bruno COLLIN consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61 expertises pour le comité médical et la commission de réforme visites d'embauche	2 Rue Pasteur 02 31 82 26 68
MOYAUX 14590	Docteur DURAND Patrick	14 Rue Gustave Flaubert Tél : 02 31 63 18 18
ORBEC 14290	Docteur ZAOUCHE Khelii uniquement les visites d'embauche	1 rue Josias Berault Tél : 02 31 97 18 45

OUISTREAM 14150	Docteur FRUCHARD Nicolas uniquement les visites d'embauche	3 Avenue Andry Tél : 02 31 97 13 17
	Docteur RACHINE Laurent uniquement les visites d'embauche	125 rue Gambetta Tél : 02 31 97 18 45
PONT D'OUILLY 14690	Docteur BOQUET Gérald visites d'embauche expertises médicales consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61	3 passage des deux Porches Tel 02 31 68 64 99
PONT L'EVEQUE 14130	Docteur COURDILLE Bruno	10 rue Valencourt Tél. : 02.31.64.25.49
ST GERMAIN LA BLANCHE-HERBE 14280	Docteur LE BLAY Guillaume uniquement les visites d'embauche	1 rue de la Bergerie Tél : 31.31.75.16.76
ST AUBIN S/MER	Docteur CECCO Serge généraliste + gastroentérologue uniquement les visites d'embauche	17 rue Foch Tél : 02.31.97.33.81
ST PIERRE S/DIVES 14170	Docteur SALAÜN Hugues-Marie uniquement les visites d'embauche consulte aussi dans les dépts 50/61	Pôle Santé L'abbaye 9 Rue de la Dives Tél : 02.31.20.84.74
THAON 14610	Docteur MAILLOL Pierre uniquement les visites d'embauche	1 impasse des Mésanges Tél : 02.31.80.34.44
VAUDRY 14500	Docteur LARGILLIERE Jean-Philippe	26 route de Condé Tél : 02.31.67.99.90
	Docteur LARGILLIERE-LIARD Marie- Josèphe uniquement les visites d'embauche	
VER S/MER 14114	Dr GILIGNY Richard	1bis rue du Moulin Tél : 02.31.22.20.19
VILLIERS BOCAGE 14310	Docteur BLANCHEMAIN-BOUCHE Eliane	Pôle médical - Planet Santé 74 rue Georges Clémenceau Tél : 02.31.36.46.39
VIRE 14500	Docteur DANNET Franck uniquement les visites d'embauche consulte aussi dans les dépts 50/61	23 rue Emile Chenel Tél : 02.31.68.03.55
	Docteur GUILLEMETTE Eric	Rue Henri Thibaut Tél : 02.31.68.01.81
	Docteur MARTIN Pascal	7 rue Emile Desvaux Tél : 02.31.67.09.35
	Docteur PAUGAM GIACALONE Angèle Docteur PAUGAM Marcel uniquement les visites d'embauches	Rue Henri Thibaut Tél : 02.31.68.01.81

Service **Direction de l'Appui à la Performance**
émetteur : **Pôle Professionnels de Santé**

LISTE DES MEDECINS SPÉCIALISTES AGRÉÉS
DÉPARTEMENT DU CALVADOS (14)
Validité 3 ans

REMARQUE IMPORTANTE : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié)

Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié pour le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

MEDECINS SPECIALISTES - CALVADOS

CARDIOLOGUE

CAEN 14000	Docteur POTIER Benoît	14 rue des Chanoines Tél : 02.31.79.04.05 HP Saint Martin
	Docteur LECOQ Guillaume consulte aussi dans les dépts 50/61	18 rue des Rocquemonts Tél : 02.31.43.30.33

CHIRURGIE VASCULAIRE

CAEN 14000	Docteur PALCAU Laura uniquement les visites d'embauche	20 Avenue du Capitaine Georges Guynemer Tél : 02.61.45.30.81
---------------	-----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

CHIRURGIE VISCERALE

VIRE 14500	Docteur SOUFRON Jacques DU (Réparation Juridique du Préjudice Corporel) consulte aussi dans le dépt 50	Clinique Notre Dame 23 Rue des Acres Tél : 02.31.66.64.35
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

ENDOCRINOLOGUE

CAEN 14000	Docteur BALLIERE Anne-Marie	2 place de la Résistance Tél : 02.31.86.22.28
	Docteur ALLALI ZERAH Véronique (diabète nutrition médecine de reproduction humaine gynécologie médicale) consulte aussi dans le dépt 50	34 Avenue du 6 Juin Tél : 02.31.50.03.41

GASTRO-ENTEROLOGUE

FALAISE 14700	Docteur MAUGER Denis	Centre Hospitalier Tél : 02.31.40.40.40
HEROUVILLE ST CLAIR 14200	Docteur TOUDIC Jean-Pierre Spécialiste appareil digestif	Immeuble l'Esplanade Avenue de la grande corvée Tél : 02.31.95.42.48

GYNECOLOGUE-OBSTETRIQUE

HONFLEUR 14600	Docteur Laurent BLANCHARD consulte aussi dans les dépts 27/76	Rés. Vert Feuillage- Bât C 46 cours Albert Manuel Tél : 02.31.98.84.84
--------------------------	------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

NEUROCHIRURGIE

CAEN 14000	Professeur EMERY Evelyne	CHU CAEN Avenue Côte de Nacre Tel 02 31 06 46 05
CAEN 14050	Docteur HANSEN VON BUNAU Frédéric consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61	CLINIQUE SAINT-MARTIN 18 rue des Roquemonts Tél : 02.31.43.32.33

NEUROLOGUE

CAEN 14000	Docteur SCHAEFFER Stéphane visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme consulte aussi dans les dépts 27/50/76/61	23 bis rue Jean Monnet Tél : 02.31.93.00.00
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

NEPHROLOGUE

CAEN 14000	Docteur BERTAUX Martine	Pôle de Santé 7-9 Rue Saint Laurent Tél : 02.31.43.30.02
----------------------	-------------------------	----------------------------------------------------------------

OPHTALMOLOGUE

CAEN 14000	Docteur QUINTYN Jean-Claude Visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61	CHU CAEN Avenue Côte de Nacre Tel : 02.31.06.46.30
	Docteur DERIEUX Laurence chirurgie et maladie des yeux	28, rue Bailey Tél : 02.31.35.84.94

O.R.L

CAEN 14000	Docteur MEUNIER Aurélien	2 place de la Résistance Tél : 02.31.86.02.02
	Docteur LE BRUN-PAQUOT Carole visites d'embauche expertise pour le comité médical et la commission de réforme	Fondation Hospitalière de la Miséricorde 15 Fossés St Julien Tél : 02 31 38 50 50

PEDIATRIE

LISIEUX 14100	Docteur GUILLOT Marcel consulte aussi les dépts 27/76/61	4 Rue Aini Tél : 02.31.61.31.31
FLEURY S/ORNE 14123	Docteur DUPONT-CHAUVET Peggy cardiologie pédiatrique expertises pour le comité médical et la commission de réforme	32 Rue du Quadrant Tél : 02.31.52.90.97

PNEUMOLOGUE

**CAEN
14000**

**Docteur MIGNAN Pascal-André
(Allergologue)
visites d'embauche
expertises pour le comité médical et la
commission de réforme
consulte aussi dans les dépts 50/61**

**3 Place Jean Nouzille
Tél : 02.31.82.84.17**

**CRIQUEBOEUF
14113**

**Docteur MIHAILESCU-GRIGORAS Radu-
Serban
uniquement les visites d'embauche**

**POLYCLINIQUE DE DEAUVILLE
8 la Brèche du Bois RD 62
Tél : 02.31.87.72.76**

**LISIEUX
14100**

Docteur KHALAF Jehad

**Centre Hospitalier Robert Bisson
Tél : 02.31.61.31.63**

PSYCHIATRE

Docteur AUFRAY Laetitia

**C.H.R.
Avenue Georges Clémenceau
Tél : 02.31.06.58.21**

Docteur CAILLARD Vincent -

**L'ADAPT
13 rue Jean-Baptiste Colbert
Tel : 06.69.27.41.20**

**CAEN
14000**

Docteur CHABOT Benoît

**Centre Esquirol - CHU Côte de Nacre
Tél : 02.31.06.44.31**

Docteur ROUMIER-LECLERE Françoise

**SESSAD IME ANDRE BODEREAU
34 Rue Fred Scamaroni
Tél : 06.60.57.77.63**

Docteur QUIQUANDON Philippe

**Immeuble Pragmagora
80 boulevard Dunois
Tél : 02.31.86.80.00**

**BAYEUX
14401**

**Docteur TRUMIER Louis-Simon
expertises pour le comité médical et la
commission de réforme**

**Centre Hospitalier de Bayeux
13 rue de Nesmond
Tél : 02.31.51.51.47**

RADIOLOGUE

**CAEN
14000**

**Docteur NOTARI-LEFEVRE Anne-Claire
visites d'embauche
expertises pour le comité médical et la
commission de réforme**

**39-41 Quai de Juillet
Tél : 02.31.82.56.56**

**CAEN
14000**

Docteur NOTARI Jean

**39-41 Quai de Juillet
Tél : 02.31.82.56.56**

SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE

**CAEN
14000**

**Docteur Guillaume ACHER
Médecin Conseil**

**MSA Côte Normandes
37 Rue de Maltot
Tél : 02.31.27.25.61**

UROLOGUE

**CAEN
14000**

**Docteur GUERIN-WALLNER J.G
consulte aussi dans les dépts 27/76/50/61**

**POLYCLINIQUE DU PARC
20 Avenue Guynemer
Tél : 02.31.82.84.60**

**Professeur TILLOU Xavier
consulte aussi dans les dépts 76/50/61**

**CHU de Caen
Avenue Côte de Nacre
Tél : 02.31.06.48.44**

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2020-07-09-005

Arrêté du 9 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle

l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante
Arrêté du 9 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

Arrêté du 09 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L6152-1 et suivants, R.6152-404-1 et R.6152-508-1 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Madame Christine GARDEL ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

VU l'arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

VU la décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter 27 mars 2020 ;

VU les propositions des directeurs des établissements publics de santé de la région Normandie ;

VU l'avis de la Commission régionale paritaire de Normandie du 11 décembre 2019 ;

ARRÊTE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARTICLE 1 : la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante dans les établissements publics de santé de la région Normandie fixée à l'article 1 de l'arrêté du 26 mai 2020 est remplacée par la liste suivante :

N° FINESS	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
140000100	CHU - CAEN	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Radiologie
140000092	CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX	Gastro-entérologie Gériatrie Médecine physique et réadaptation Psychiatrie
140000233	CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE	Chirurgie orthopédique et traumatologie Gastro-entérologie Gériatrie Médecine d'urgence Médecine générale Médecine physique et réadaptation
1400035	CENTRE HOSPITALIER DE LISIEUX	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine interne Médecine d'urgence Pédiatrie Pneumologie ORL Radiologie
140026279	CENTRE HOSPITALIER COTE FLEURIE	Gériatrie

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Mouchet
2, place Jean Néel 14
CS 55015
14000 CAEN Cedex
Tél : 02 31 70 90 90
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



140000134	CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE	Gériatrie Médecine générale
140000316	Etablissement Public de Santé Mentale CAEN	Psychiatrie
610780090	CENTRE HOSPITALIER ARGENTAN	Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine d'urgence Pédiatrie Radiologie Odontologie Ophtalmologie
500000054	CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie urologique Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Maladies infectieuses Médecine générale Médecine d'urgence Neurologie Oncologie médicale Pneumologie Radiologie Rhumatologie
500000096	CENTRE HOSPITALIER ST HILAIRE DU HARCOUET	Médecine générale
500000245	CHS DE PONTORSON	Gériatrie Médecine générale Psychiatrie

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace César de Montreuil
2, place Jean Macé
CS 95035
14200 CAEN Cedex
Tél : 02 31 70 95 95

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



500000013	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	Anesthésie-réanimation Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine physique et de réadaptation Médecine d'urgence Néonatalogie Neurologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie
500000112	CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie vasculaire Chirurgie viscérale et digestive Gastro-entérologie Gériatrie Médecine d'urgence Oncologie médicale Oto-rhino-laryngologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie
500000393	CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES	Gériatrie Médecine générale Médecine interne
610780082	C.H.I.C - ALENCON-MAMERS	Anesthésie-réanimation Cardiologie Médecine générale Médecine d'urgence Ophtalmologie Radiologie
610780025	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE ALENCON	Médecine générale Psychiatrie
610780124	CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE-AU-PERCHE	Gériatrie Médecine générale

Agence Régionale de Santé
de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Moulin
CS 95005
14070 CAEN Cedex
Tel : 02.31.70.06.00
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



610790594	CHIC DES ANDAINES LA FERTE MACE	Médecine générale
610780165	CENTRE HOSPITALIER DE FLERS	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie viscérale et digestive Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Médecine générale Pneumologie Psychiatrie Radiologie
140000159	CENTRE HOSPITALIER DE VIRE	Médecine générale Gériatrie Psychiatrie
610780157	CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS	Médecine générale Gériatrie
760780726	GROUPE HOSPITALIER LE HAVRE	Anesthésie-réanimation Chirurgie urologique gériatrie Médecine générale (addictologie) Oncologie médicale Pneumologie Psychiatrie Radiologie Urologie
270000102	CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE PONT-AUDEMER	Gériatrie Médecine générale
760780734	CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	Cardiologie et maladies vasculaires Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Pédiatrie

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège Régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Néel
14000 Caen

14000 CAEN Cedex
Tél : 02 31 70 00 00

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-TURIDIQUE@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



760780742	C.H.I. CAUX VALLEE DE SEINE	Gériatrie Pédiatrie
270023724	CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Gastro-entérologie et hépatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Oncologie médicale Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie Réanimation médicale Soins palliatifs
270000060	CENTRE HOSPITALIER DE BERNAY	Gériatrie
270000086	CENTRE HOSPITALIER DE GISORS	Biologie médicale Gériatrie
270000110	CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE	Gériatrie Médecine générale
270000219	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE NAVARRÉ	Médecine générale Psychiatrie
610780074	CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE	Chirurgie viscérale et digestive Gériatrie Gynécologie-obstétrique Pédiatrie

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monét
7, place Jean Nicot
CS 80335
14000 CAEN Cedex
Tel : 02 31 70 00 00

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



760024042	C.H.I. ELBEUF-LOUVIERS VAL DE REUIL	Anesthésie-réanimation Cardiologie et maladies vasculaires Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine interne Médecine d'urgence Néphrologie Oncologie Radiologie
760780239	CHU - ROUEN	Anesthésie-réanimation Radiologie
760780064	CENTRE HOSPITALIER NEUFCHATEL-EN-BRAY	Gériatrie
760780049	CENTRE HOSPITALIER GOURNAY-EN-BRAY	Gériatrie
760780262	C.H. DU BELVEDERE MONT-SAINT-AIGNAN	Gynécologie-obstétrique
760782425	CENTRE HOSPITALIER BOIS PETIT	Gériatrie
760780270	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DU ROUVRAY	Psychiatrie
760780056	CENTRE HOSPITALIER DE EU	Médecine générale Gériatrie
760780023	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	Anesthésie-réanimation Biologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale (addictologie) Médecine d'urgence Oncologie médicale Pédiatrie Psychiatrie Radiologie

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monie
7, place Jean Nézet
CS 55205
14020 CAEN Cedex
Tel : 02 31 70 95 94

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



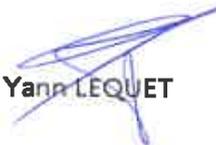
ARTICLE 2 : La présente liste est arrêtée pour trois ans à compter de la signature du présent arrêté, elle est révisable annuellement.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC à CAEN (14000).

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'agence régionale de santé de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région de Normandie et des Préfectures des départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Fait à Caen, le 09 juillet 2020

Pour la Directrice générale,
Le Directeur de l'Appui à la
Performance,


Yann LEQUET

Agence Régionale de Santé
de Normandie

Siège régional
Emilia Claude Monel
2, route Jean Nocard
CS 85075

14000 CAEN Cedex
Tel : 02 31 70 90 90

www.ars.normandie.santo.fr



Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.santo.fr

Cour d'appel de Rouen

R28-2020-07-23-005

DECISION DELEGATION DE SIGNATURE CA
ROUEN 23072020

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE ROUEN

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ACHAT PUBLIC**

**LA PREMIERE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Organisation Judiciaire, notamment l'article R 312-67 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 27 juin 2018, portant nomination de Madame Odile RIBEAUCOURT en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'Appel de Rouen à compter du 1er septembre 2018,

Vu notre précédente décision de délégation de signature en date du 02 mars 2020,

DECIDENT

Article 1^{er} :

Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Odile RIBEAUCOURT, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, afin de les représenter pour les actes et décisions relatifs à la passation des marchés répondant aux besoins des services judiciaires du ressort.

Article 2 :

A la condition de transmettre au service budgétaire du service administratif régional tout projet de commande se rapportant à des dépenses non obligatoires, délégation conjointe de leur signature, avec effet au 1^{er} janvier 2020, est donnée aux personnes désignées ci-dessous pour l'émission de bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 € toutes taxes comprises, en exécution de marchés publics ou hors marché public :

- S'agissant des dépenses d'intérêt régional gérées au niveau du service administratif régional :

Madame Florence SOURINTHA, directrice des services de greffe, responsable chargée de la gestion budgétaire ;
Mademoiselle Isabelle SADE, greffière, responsable adjoint chargée de la gestion budgétaire ;
Madame Corinne HUSSON, directrice des services de greffe, responsable de la gestion de l'informatique ;
Madame Anne TEFPE-DEGRYSE, directrice des services de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines ;

- S'agissant des dépenses de fonctionnement courant des juridictions :

Madame Edith LEGRAND, directrice de greffe de la cour d'appel de Rouen ;
Madame Martine JACQUETTE-BRACKX, directrice des services de greffe judiciaires adjointe de la cour d'appel de Rouen chargée des services civils ;
Madame Julie THOMAS, directrice des services de greffe judiciaires adjointe de la cour d'appel de Rouen chargée du service pénal ;
Madame Carole CUVILLIER, directrice des services de greffe placée auprès des chefs de cour, en mission à la cour d'appel de Rouen, chargée de la maintenance et de la sécurité du palais de justice de Rouen (*jusqu'au 31 juillet 2020*) ;
Madame Coralie LECLERC, greffière placée auprès des chefs de cour, en mission à la cour d'appel de Rouen, chargée de la maintenance et de la sécurité du palais de justice de Rouen (*à compter du 03 août 2020*) ;

Madame Gaëlle BOSSARD, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Rouen ;
Madame Sandrine BELHACHE-DIET, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Rouen en charge du conseil des prud'hommes ;
Madame Danièle LONGCHAMPT, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Rouen ;
Madame Alexandra BOUDIER, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Rouen ;
Madame Julie VENIAT directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Rouen ;

Monsieur David AUBER, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Dieppe ;
Madame Sandra BOINE, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Dieppe ;
Madame Brigitte LAROSE-VADAINÉ, greffière au tribunal judiciaire de Dieppe en charge du conseil des prud'hommes ;

Madame Catherine CHENEAU, directrice de greffe du tribunal judiciaire d'Evreux ;
Monsieur Denis ROBERT, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire d'Evreux ;
Madame Camille CARPENTIER, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire d'Evreux ;
Madame Véronique AGUILO, greffière, chef de service au tribunal judiciaire d'Evreux en charge du conseil des prud'hommes ;
Madame Marilynne LEFEBVRE, greffière placée auprès des chefs de cour, en mission au tribunal de proximité des Andelys ;
Madame Francine IACUZZI, greffière, chef de service du tribunal de proximité de Bernay ;
Madame Carole TOZZO, greffière, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Louviers ;

Monsieur Christophe PERESAN, directeur de greffe du tribunal judiciaire du Havre ;
Madame Caroline FOUQUET, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire du Havre ;
Madame Gaëlle LEPAULE, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du Havre ;
Madame Pauline VANTARD, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du Havre ;
Madame Mathilde PROVOST, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du Havre ;
Monsieur Emmanuel MARTINS, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du Havre ;
Madame Corinne DUSSART, greffière, chef de service au tribunal judiciaire du Havre en charge du conseil des prud'hommes.

Article 3 :

La présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en date du 02 mars 2020.

Article 4 :

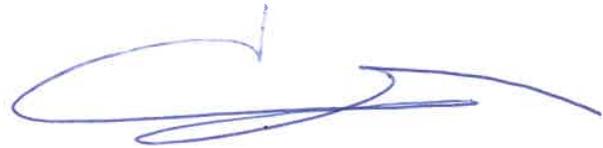
La présente décision sera communiquée aux responsables du BOP Grand Nord, aux responsables des juridictions et des greffes du ressort de la Cour d'Appel de ROUEN, au directeur de greffe de la Cour, à la Direction Régionale des Finances Publiques de Lille et publiée au Recueil des Actes Administratifs Régional.

Fait à ROUEN, le 23 juillet 2020.

1 P/LE PROCUREUR GENERAL,


D. MENUEL
Secrétaire Générale
Parquet Général de Rouen

LA PREMIERE PRÉSIDENTE,



Marie-Christine LEPRINCE

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du
Nord

R28-2020-07-24-001

Arrêté n° 138/2020 en date du 24/07/2020 fixant les dates
et horaires d'autorisation de pêche des coques sur une
partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de
Brévands – département de la Manche)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 24 juillet 2020

**Service Régulation des Activités et
des Emplois Maritimes**

*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

ARRÊTÉ n° 138/2020

Fixant les dates et horaires d'autorisation de pêche des coques sur une partie des gisements de la Baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche)

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75/2019 modifié du 29 mai 2019 autorisant la pêche des coques à titre professionnelle sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Brévands – département de la Manche) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR/19.080 du 23 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu la décision directoriale n° 091/2020 du 27 janvier 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la décision directoriale n°496/2020 du 06 juillet 2020 relative à l'intérim du directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

La pêche à pied professionnelle des coques est autorisée sur le gisement de Brévands pour une seule marée par jour sans préjudice des dispositions d'un arrêté de fermeture, selon les dates et horaires suivants :

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Heure basse mer de Grandcamp - Août 2020			
Dates	Horaire Basse Mer	Horaires de pêche	
lundi 3 août 2020	17:49	14:49	20:49
mardi 4 août 2020	18:30	15:30	21:30
mercredi 5 août 2020	19:07	16:07	22:07
jeudi 6 août 2020	07:25	04:25	10:25
vendredi 7 août 2020	07:59	04:59	10:59
lundi 10 août 2020	09:22	06:22	12:22
mardi 11 août 2020	09:53	06:53	12:53
mercredi 12 août 2020	10:38	07:38	13:38
jeudi 13 août 2020	11:41	08:41	14:41
vendredi 14 août 2020	13:03	10:03	16:03
lundi 17 août 2020	16:31	13:31	19:31
mardi 18 août 2020	17:24	14:24	20:24
mercredi 19 août 2020	18:14	15:14	21:14
jeudi 20 août 2020	19:01	16:01	22:01
vendredi 21 août 2020	07:25	04:25	10:25
lundi 24 août 2020	09:23	06:23	12:23
mardi 25 août 2020	10:04	07:04	13:04
mercredi 26 août 2020	10:54	07:54	13:54
jeudi 27 août 2020	12:04	09:04	15:04
vendredi 28 août 2020	13:30	10:30	16:30

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

Le chef du service de contrôle
des activités maritimes
Xavier DESMOULINS
Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord

Destinataires :

Préfectures de la Manche et du Calvados
D.R.E.A.L Normandie
DDTM – DML 50, 14, 62-80
CNSP- CROSS Etel
Groupement de gendarmerie départementale de la Manche
Groupement de gendarmerie maritime de la Manche et la mer du Nord
ONCFS – Sd 50
CRPME de Normandie et des Hauts-de-France
Mairie de Brévands
IFREMER Port-en-Bessin
Conservatoire du littoral
DIRMer MEMNor – Mission territoriale de Caen

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du
Nord

R28-2020-07-27-001

Arrêté n°139/2020 en date du 27/07/2020 fixant le régime
de pêche du pétoncle en Manche (zones CIEM VIId et
VIIe)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Régulation des Activités et
des Emplois Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

Le Havre, le 27 juillet 2020

ARRÊTÉ n° 139/2020

Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIII d et VII e)

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71/2019 du 24 mai 2019 portant réglementation de la pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*Aequipecten opercularis*) en Manche-Est (Zone CIEM VIII d) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°126/2020 du 10 juillet 2020 portant sectorisation pour le suivi sanitaire et la gestion des zones de pêche de pétoncles blancs vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIII d et VII e) ;

Vu l'arrêté du préfet de la Manche du 03 juin 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Manche ;

Vu l'arrêté du préfet du Calvados du 06 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département du Calvados ;

Vu la décision directoriale n°091/2020 du 27 janvier 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la décision directoriale n°496/2020 du 06 juillet 2020 relative à l'intérim du directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

Vu la décision directoriale n°513/2020 du 10 juillet 2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – Mer du Nord ;

Considérant les résultats des analyses sanitaires du LDA76 du 27 juillet 2020 et du LABEO14 du 23 juillet 2020 et l'absence de prélèvements sanitaires dans les zones de pêche 1 et 3 en Manche-Est ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du mardi 28 juillet 2020 à 00h00, le statut des zones de pêche du pétoncle est défini dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Zones	Statut de la zone
Manche-Est	1	FERME Absence de prélèvement sanitaire
	2	OUVERT
	3	FERME Absence de prélèvement sanitaire
Manche-Ouest	Casquets	FERME Décorticage sanitaire obligatoire
	Hanois	FERME Prélèvement sanitaire
	Sercq	OUVERT

Article 2 :

L'arrêté n°133/2020 du 22 juillet 2020 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIII et VIIe) est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,

Le chef du service de contrôle
des activités maritimes
Xavier DESMOULINS
Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord

Collection des décisions: préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM-DML 50, 14, 76, 22, 35

DDPP 50, 76, 14, 22, 35

DRAAF Normandie

DGAL

DIRM NAMO

Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord

DR SGC Douanes (Rouen)

CRPMEM Normandie, Bretagne.

OP CME, FROM Nord, OPN

IFREMER Port-en-Bessin,

DIRMer MEMNor

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2020-07-21-003

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER

*LE GAEC DE LA TREBISIERE est autorisé à exploiter 14ha 38a sur la commune de BEAUVAIN
(parcelles ZL00035-ZL00064-ZL00065) et M. Pascal LETERTRE n'est pas autorisé à exploiter
cette même surface et ces mêmes parcelles*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
ET UN REFUS D'EXPLOITER
N° DDT61/SET/20-0021**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande en date du 29 janvier 2020 présentée par le GAEC de la TRÉBISIÈRE, représenté par Messieurs Quentin FROMONT, Stéphane MESNIL et Antoine GARREAU, dont le siège d'exploitation est situé à MAGNY-LE-DÉSERT (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 14,38 hectares sis sur le territoire de la commune de BEAUVAIN (61)
- Vu la demande concurrence présentée le 25 mai 2020 par Monsieur Pascal LETERTRE, dont le siège d'exploitation est situé à BEAUVAIN (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 14,38 hectares sis sur le territoire de la commune de BEAUVAIN (61)
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis émis par la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de l'Orne qui s'est tenue le 7 juillet 2020

- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant l'article 3 du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que les demandes d'autorisation d'exploiter formulées par le GAEC de la TRÉBISIÈRE et Monsieur Pascal LETERTRE relèvent de la priorité 8 ex-aequo « opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif »
- Considérant qu'en cas de concurrence au même rang de priorité, l'article L. 312-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime dispose que les critères suivants seront pris en compte, après avis de la CDOA, pour départager les candidats :
- la dimension économique des exploitations
 - la contribution de l'opération à la diversité des productions agricoles régionales
 - la mise en œuvre de systèmes de production permettant de combiner performance économique et performance environnementale
 - le degré de participation du demandeur à l'exploitation directe des biens
 - le nombre d'emplois non salariés et salariés présents sur l'exploitation
 - l'impact environnemental de l'opération
 - la structure parcellaire des exploitations
 - la situation personnelle du demandeur, des autres candidats et du preneur en place

Les critères pour départager les demandes concurrentes sont attribués comme suit :

Demandeurs	GAEC de la Trébisière	Pascal LETERTRE
Critères	Critères favorables	Critères favorables
Dimension économique	1	0
Diversité productions régionales	1	0
Performance économique et environnementale	(CUMA) 1	(AOP - CUMA) 1
Degré de participation	1	1
Nombre d'emplois non salariés et salariés	1	0
Impact environnemental	(Agriculture biologique) 1	0
Structure parcellaire	0	1
Situation personnelle	0	0
Nombre de critères favorables	6	3

- Considérant qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande du GAEC de la TRÉBISIÈRE est prioritaire sur la demande de Monsieur Pascal LETERTRE

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1 :** Le GAEC de la TRÉBISIÈRE, dont le siège d'exploitation est situé à MAGNY-LE-DÉSERT (61), est autorisé à exploiter 14,38 hectares, cadastrés comme suit :
- ZL00035 – ZL00064 – ZL00065 sis sur le territoire de la commune de BEAUVAIN (61)
- Article 2 :** Monsieur Pascal LETERTRE, dont le siège d'exploitation est situé à BEAUVAIN (61), n'est pas autorisé à exploiter 14,38 hectares, cadastrés comme suit :
- ZL00035 – ZL00064 – ZL00065 sis sur le territoire de la commune de BEAUVAIN (61)

- Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
 - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 4 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de MAGNY-LE-DÉSERT et BEAUVAIN (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2020-07-21-004

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0022**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER

N° DDT61/SET/20-0022

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande en date du 10 janvier 2020 présentée par Monsieur Thierry ONFRAY, dont le siège d'exploitation est situé à LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 25,45 hectares sis sur le territoire des communes de LA COULONCHE et LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61)
- Vu la demande concurrente non soumise au contrôle des structures présentée par Madame Bilitis KOVACEVIC, dont le siège d'exploitation est situé à LA COULONCHE (61), visant à exploiter 10,93 hectares sis sur le territoire des communes de LA COULONCHE et LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61)
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis favorable partiel de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de l'Orne qui s'est tenue le 7 juillet 2020

- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant l'article 3 du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- Considérant que les demandes de Monsieur Thierry ONFRAY et de Madame Bilitis KOVACEVIC sont en situation de concurrence sur les parcelles cadastrées G00205 – G00005 sises sur le territoire de la commune de LA COULONCHE, et les parcelles référencées AE00041 – AE00042 et D00243 sises sur le territoire de la commune de LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61)
- Considérant que la demande formulée par Monsieur Thierry ONFRAY consiste en un agrandissement de son exploitation
- Considérant que la demande de Madame Bilitis KOVACEVIC repose sur une installation non aidée
- Considérant qu'au regard des priorités du SDREA, la candidature présentée par Monsieur Thierry ONFRAY relève de la priorité 9 « *les autres installations ou agrandissements en deçà du seuil d'agrandissement excessif* »
- Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande de Madame Bilitis KOVACEVIC relève du rang 5 « *installation à titre principal, non aidée, présentant une étude technico-économique démontrant que le projet est viable économiquement* »
- Considérant qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande de Madame Bilitis KOVACEVIC est prioritaire sur la candidature de Monsieur Thierry ONFRAY

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1 :** Monsieur Thierry ONFRAY, dont le siège d'exploitation est situé à BELLOU-EN-HOULME (61) n'est pas autorisé à exploiter 10,93 hectares, cadastrés comme suit :
- G00205 – G00005 situés sur le territoire de la commune de LA COULONCHE (61)
 - AE00041 – AE00042 – D00243 situés sur le territoire de la commune de LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61)
- Article 2 :** Monsieur Thierry ONFRAY, dont le siège d'exploitation est situé à BELLOU-EN-HOULME (61) est autorisé à exploiter 14,52 hectares, référencés comme suit :
- G00158 – G00165 – G00166 – G00167 – G00168 – G00185 – G00187 – G00221 situés sur le territoire de la commune de LA COULONCHE
 - D00099 – D00100 – D00237 – D00238 – D00239 – D00240 – D00241 – D00242 – D00244 situés sur le territoire de la commune de LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61)
- Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
 - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de BELLOU-EN-HOULME, LA COULONCHE et LA FERRIERE-AUX-ÉTANGS (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2020-07-21-005

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDT61/SET/20-0023**

*Le GAEC DES 2A est autorisée à exploiter 3ha 18a sur les communes de LA LACELLE et
PRE-EN-PAIL-ST-SAMSON et n'est pas autorisé à exploiter 3ha10a (parcelles ZE00064 et
ZE00065) pour la commune de PRE-EN-PAIL-ST-SAMSON*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION PORTANT UNE AUTORISATION
PARTIELLE D'EXPLOITER
N° DDT61/SET/20-0023**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande d'autorisation d'exploiter présentée par le GAEC DEMETER, dont le siège d'exploitation est situé à PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53), pour la reprise de 3,10 hectares situés à PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53)
- Vu la demande concurrente présentée par le GAEC DES 2 A, représenté par Madame Annabelle BRUNET et Monsieur Alain BRUNET, dont le siège d'exploitation est situé à LA LACELLE (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 6,28 hectares sis sur le territoire des communes de LA LACELLE (61) et PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53)
- Vu l'autorisation d'exploiter tacite accordée le 12 octobre 2019 au GAEC DES 2 A
- Vu la décision n°DDT61/SET/19-0119 du 3 janvier 2020 retirant l'autorisation d'exploiter 6,22 hectares au GAEC DES 2 A, suite à la procédure contradictoire mise en œuvre le 25 novembre 2019
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis émis par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de la Mayenne

- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- Considérant que la demande formulée par le GAEC DES 2 A doit être considérée comme un agrandissement d'exploitation existante, tout comme la demande présentée par le GAEC DEMETER
- Considérant que les deux demandes sont en situation de concurrence sur une surface de 3,10 hectares cadastrés ZE00064 et ZE00065 sis sur le territoire de la commune de PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON, dans le département de la Mayenne
- Considérant que le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région dans laquelle se trouvent les 3,10 hectares doit s'appliquer
- Considérant qu'au regard de l'ordre de priorité définis par le SDREA de la Région des Pays de Loire, la candidature présentée par le GAEC DEMETER relève du rang 7 « *agrandissement pour confortation d'une exploitation dont le coefficient économique par actif avant reprise est compris entre 0,7 et 1* » et la candidature du GAEC DES 2 A est classée au rang 9 de ce même schéma « *agrandissement d'une exploitation dont le coefficient économique par actif avant reprise est supérieur à 1* »
- Considérant qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande du GAEC DEMETER est prioritaire sur celle du GAEC DES 2 A, pour les terres en concurrence, soit 3,10 hectares situés sur le territoire de la commune de PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53)

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1 :** Le GAEC DES 2 A, dont le siège d'exploitation est situé à LA LACELLE (61), est autorisé à exploiter 3,18 hectares répartis ainsi :
- parcelle cadastrée ZE 00003 d'une surface de 1,43 ha située sur la commune de LA LACELLE (61)
 - parcelle cadastrée ZE 00070 d'une surface de 1,75 ha sise sur la commune de PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53)
- Article 2 :** Le GAEC DES 2 A, dont le siège d'exploitation est situé à LA LACELLE (61), n'est pas autorisé à exploiter 3,10 ha cadastrés ZE 00064 - ZE00065 situés sur le territoire de la commune de PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53)
- Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
 - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN
- Article 4 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les maires des communes de LA LACELLE (61) et PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (53) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par subdélégation,
L'adjointe au chef du Service Régional des
Entreprises Agricoles et Agro-Alimentaires-
Délégation France Agrimer

Marie-Hélène ARNOUX

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt de Normandie

R28-2020-07-21-002

**ECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER
N°DDT61/SET/20-0020**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
ET UN REFUS D'EXPLOITER
N° DDT61/SET/20-0020**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1^{er} août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019 et 25 septembre 2019 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande en date du 31 janvier 2020 présentée par Madame Nicole LEROYER dont le siège d'exploitation est situé à BELLOU-EN-HOULME (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 92,30 hectares situés sur le territoire des communes de BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE et LE-MENIL-DE-BRIOUZE (61)
- Vu la candidature concurrente présentée le 19 février 2020 par l'EARL DES BULAIES, représentée par Mesdames Brigitte et Danielle PEIGNEY et Monsieur Sylvain PEIGNEY, dont le siège d'exploitation est situé à BRIOUZE (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 10,44 hectares situés sur le territoire de la commune de BRIOUZE (61)
- Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
- Vu l'avis de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture du département de l'Orne qui s'est tenue le 7 juillet 2020

- Considérant les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Considérant l'article 3 du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- Considérant que les demandes de Madame Nicole LEROYER et de l'EARL des BULAIES sont en situation de concurrence sur la parcelle F00406 située sur le territoire de la commune de BRIOUZE (61)
- Considérant que la demande formulée par Madame Nicole LEROYER repose sur une installation
- Considérant que la demande de l'EARL des BULAIES consiste en un agrandissement de son exploitation
- Considérant qu'au regard des priorités du SDREA, la candidature présentée par Madame Nicole LEROYER relève de la priorité 1 « *installation à titre principal du conjoint n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite, par transfert de l'exploitation d'une personne d'un même foyer fiscal, arrêtant toute activité agricole* ».
Madame Nicole LEROYER travaillait sur l'exploitation en qualité de conjointe collaboratrice et disposait, à ce titre, d'une expérience professionnelle de cinq années
- Considérant que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande de l'EARL des BULAIES relève du rang 8 ex-aequo « *opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif* »
- Considérant qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande de Madame Nicole LEROYER est prioritaire sur la demande de l'EARL des BULAIES

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1 :** Madame Nicole LEROYER, dont le siège d'exploitation est situé à BELLOU-EN-HOULME (61) est autorisée à exploiter 92,30 hectares, cadastrés comme suit :
- AD00007 – AD00008 – AD00047 – AD0048 – AD00089 – YI00014 – YI00016 – YI00036 – ZL00024 – ZL00003 – ZL00053 – ZL00117 – ZT00018 – ZV00033 – ZV00070 – ZV00071 – ZX00002 – ZX00003 – ZX00005 – ZX00007 – ZX00008 – ZX00017 – ZX00028 – ZX00029 – ZX00048 – ZY00035 – ZY00038 – ZY00044 – ZY00047 – ZY00049 – ZY00051 – ZY00054 – ZY00056 – ZY00063
- situés sur le territoire de la commune de BELLOU-EN-HOULME (61)
- F00406 situé sur le territoire de la commune de BRIOUZE (61)
 - Z000002 situé sur le territoire de la commune de LE-MENIL-DE-BRIOUZE (61)
- Article 2 :** L'EARL des BULAIES, dont le siège d'exploitation est situé à BRIOUZE (61) n'est pas autorisée à exploiter 10,44 hectares, cadastrés comme suit :
- F00406 situé sur le territoire de la commune de BRIOUZE (61)
- Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
 - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE et LE-MENIL-DE-BRIOUZE (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,


La Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2020-07-23-004

Arrêté fixant la date limite de dépôt des dossiers de
demande d'habilitation au niveau régional des personnes

*Arrêté fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des
personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en*

morales de droit privé pour recevoir des contributions

publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide

alimentaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE
ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE NORMANDIE**

Pôle Cohésion sociale

Arrêté fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.266-1, L.266-2, R.266-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie et préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté en date du 1er janvier 2016 du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, portant nomination de Mme Sylvie MOUYON-PORTE dans les fonctions de Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie.
- Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être déposés au plus tard le 5 octobre 2020 à 12 heures.

Ils devront être adressés de préférence sous format dématérialisé à l'adresse mail : drdjscs-norm-cs@jscs.gouv.fr, à défaut par courrier postal à la DRDJSCS de Normandie, pôle cohésion sociale, Immeuble Normandie II – 55 rue Amiral Cécille 76179 Rouen cedex 1, au plus tard le 5 octobre 2020 à 12 heures.

Article 2

L'arrêté préfectoral fixant la liste des associations habilitées sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Article 3

La directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 23 JUIL. 2020

Le Préfet de la région Normandie



Pierre-André DURAND